



SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES
COMITE SYNDICAL DU 19 JUN 2024 A LA CUA D'ARRAS
DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 20

Objet : Adoption du Compte Administratif 2023

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Jean-François MONTAGNE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Gaston CALLEWAERT, (avec le pouvoir de Françoise ROSSIGNOL), Mr Etienne PÉRIN (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Me Véronique THIEBAUT (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Philippe CARTON (avec le pouvoir de Pascal DEMONT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Benoît WASCAT (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Virginie CARON DECROIX (avec le pouvoir de Claude HEGO).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Me Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Marc THOMAS, Mr Dominique FERNANDE, Mr Olivier ENGRAND, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mme Patricia ADMONT, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS.

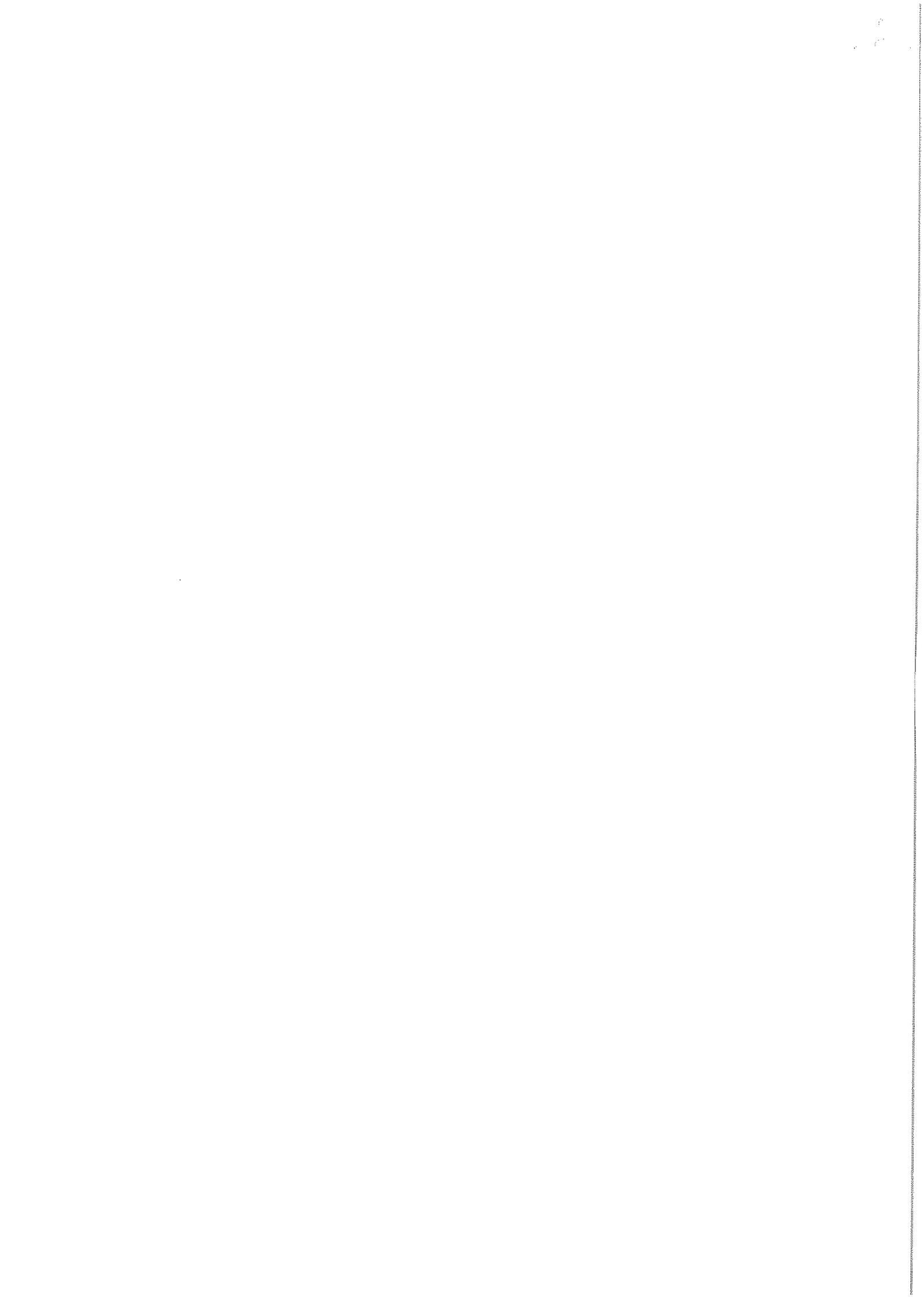
Secrétaire de séance : Monsieur Julien POIX.

Votes Pour : 32

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 2 (Julien POIX avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN)

Votes Contre : 0



SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024
DE 17 H00 à 19 H 00

Délibération N° 2024 - 20



Objet : Adoption du Compte Administratif 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 19 Juin 2024,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2023 voté le 03 avril 2023,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la note synthétique présentée en annexe,

DECIDE

D'adopter le compte administratif pour l'année 2023, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 3 866 859.69 € et un excédent global cumulé en investissement de 1 278 020.79 €

Le résultat annuel de l'exercice 2023 présente un excédent en fonctionnement de 506 972.64 € et un déficit en investissement de 1 050 813.83 €.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Coulon'.

Christophe COULON

Annexe délibération 2024 - 20

NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

Le Compte Administratif 2023 présente un exercice axé sur le fonctionnement, avec les nouveaux marchés de la Centrale Pass Pass, et un solde négatif de la section d'investissement.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un solde de +506 972.64€, constitué d'un montant total de dépense de 3 544 232.42€ et d'un montant total de recettes de 4 051 205.06€. La reprise du résultat reporté de 2022, soit 3 359 887.05€ aboutit à un résultat de 3 866 859.69€ à reporter sur 2024.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat augmentent au regard de 2022, avec 3 544 232,42 € de dépenses totales de fonctionnement dont 2 693 196.00€ au titre des dépenses réelles. (Pour mémoire l'exercice 2022 comportait 2 649 067.20€ de dépenses de fonctionnement dont 1 866 501.31€ de dépenses réelles). Cette augmentation au titre des dépenses réelles s'explique en majorité par des dépenses relatives aux nouveaux marchés nécessaires au fonctionnement de la Centrale, désormais porté pleinement par le syndicat. Il s'agit notamment du marché « Hébergement de la centrale PassPass », du marché « maintien en conditions opérationnelles pour le dispositif centrale PassPass » et du marché « Média PassPass ».

Les dépenses relatives au covoiturage ont quant à elles augmentées avec la mise en place de la prime CEE, (+47 204.02€), pour un total de 198 745,64€.

Enfin, la convention de location du local de la PFR à Armentières a pour conséquence le paiement de loyers et charges annuels, soit 38 738.73€ avec une augmentation de 35.50 % des charges par rapport à l'année 2022 (32 154,64€ versés à la Région pour la location du local et 6 584.09€ versés au lycée au titre des charges (4 856.31€ en 2021)) qui apparaissent aux comptes 614 et 62878.

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale suit une croissance (697 098.18€ en 2022 contre 632 050.61€ en 2022), ceci s'expliquant par la hausse de la valeur du point d'indice. A cette somme s'ajoute le remboursement des personnels mis à disposition soit 134 782.87€ inclus dans le total du compte 62878. Soit un total de 832 028,05 €.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont récurrentes mais en légère baisse du fait de l'avancée dans les annuités d'emprunt (47 868.51€ en 2023 contre 52 626.60€ en 2022).

Pour mémoire, l'état de la dette est constitué de 2 emprunts, le 1er souscrit en 2016 pour un montant de 3 880 000€ et le second souscrit en 2018 pour un montant de 2 500 824€ soit un total de 6 380 824€ sur une durée de 15 ans. Au solde de l'exercice 2023, le capital restant dû est de 3 911 855.18€. L'annuité, fixe, est de 425 388.27€.

En ce qui concerne les amortissements ils sont en progression, corrélées à la montée en charge des dépenses d'investissement de l'exercice précédent (851 036.42€ en 2023 contre 782 565.89€ sur 2022).

Enfin, les gros postes de dépenses de fonctionnement de cet exercice 2023 sont sans surprise les dépenses d'AMO qui suivent les compétences principales du Syndicat. Soit par exemple l'accompagnement à

l'interopérabilité Billettique et au suivi de l'industriel Conduent par le prestataire Setec (244 742.42€), ainsi que le Gestionnaire Passpass en charge de l'administration du site passpass.fr pour 236 207.77€ du marché « Hébergement de la centrale PassPass » pour 356 806.97€, du marché « maintien en conditions opérationnelles pour le dispositif centrale PassPass » pour 276 322.37€ et du marché « Média PassPass » pour 135 432€.

Le fonctionnement logistique du syndicat représente 248 393,74 € dont 125 256,12€ au titre des loyers et charges.

Le versement inédit de subvention aux nouvelles AOM pour participer au financement des Plans simplifiés de Mobilité représente 27 581,31€.

Les dépenses de communication s'élèvent à 98 820,68 €.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 4 051 205.06€ (2 974 161.60€ en 2022) sont issues majoritairement des contributions statutaires pour un montant de 1 139 037.70€ (751 144.20€ en 2022) et du Versement Mobilité Additionnel pour un montant de 2 578 130.96€ (1 738 470.67€ en 2022). L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique avec l'extension du prélèvement du VMA dans les communes de la communauté d'Agglomération de Cambrai à compter du 1^{er} juillet 2023, ainsi que de l'adhésion de nouvelles Communautés, et du nouveau mode de calcul de la contribution financière.

A noter la perception de 15 225.71€ pour le versement usuel de la compensation de l'assujettissement du seuil de perception du VMA.

Les recettes réelles totalisent un montant de 3 775 496.68€ sur un total de 4 051 205.06€. Le solde provient de l'amortissement des subventions reçues aux exercices précédents soit 275 708.38€.

2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un solde de – 1 050 813.83€, constitué d'un total de dépense de 2 170 114.58€ et d'un total de recettes de 1 119 300.75€ La reprise du résultat d'investissement de 2022, soit 2 328 834.62€ aboutit à un résultat de 1 278 020.79€ à reporter sur 2024.

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement restent conséquentes, 1 894 406.20€ de dépenses réelles (1 440 431.40€ en 2022) dont 1 339 308.20€ pour la Centrale Passpass.

Pour la quatrième année, les subventions d'équipement continuent à être amorties en section de fonctionnement pour un résultat de 275 708.38€.

Les dépenses d'investissement comportent également le versement d'une subvention d'investissement à la CAPSO, pour un montant de 80 000 euros, dans le cadre de la réalisation de leurs stations de mobilité.

L'acquisition d'un véhicule de service a été réalisé en 2023 pour un montant de 39 594.93€.

Les dépenses informatiques pour cette année 2023 s'élèvent à 10 114.80€.

Enfin le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché suit son cours, et l'annuité reste fixe pour un montant de 425 388.27€.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont pour la troisième fois exemptes de versement du Feder, dont la subvention en attente du solde a atteint 80% du versement en 2020, soit 3 496 103.36€ déjà perçus au regard du montant total de la subvention de 4 370 129.42€. Le solde devrait être versé en 2024 suite à la récente actualisation du dossier par le service FEDER. Pour mémoire, le marché a été clôturé le 03 Mai 2023.

Les recettes d'investissement 2023 proviennent essentiellement du FCTVA (268 264.33€) qui suit les dépenses N-2.

Les amortissements reçus de la section de fonctionnement progressent à la cadence des dépenses auxquelles ils sont rattachés et répartis pour la plupart sur une durée de 15 ans comme le prévoit le rattachement des dépenses de la Centrale, majoritaires sur ces provisions. Ils se montent pour cet exercice 2023 à 851 036.42€.

En conclusion, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement sera affecté en section de fonctionnement, afin de faire face aux dépenses de l'exercice 2024, et de constituer et présenter au vote de ce jour le Budget Supplémentaire, comme annoncé lors du vote du Budget primitif le 27 Mars 2024.

Le résultat de la section d'investissement sera affecté sur le Budget 2024, comme le présente la délibération liée à l'affectation du résultat soumise ce jour au vote.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES



NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

M14

Commune entre 500 et 3 500 hab.

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2023

SOMMAIRE

PAGES		Jointes	Sans objet
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 13 / 13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 14 / 14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A Eléments du bilan		
p. 15 / 15	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 16 / 16	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 17 / 17	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 18 / 18	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 19 / 19	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 20 / 20	A2.6 Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 21 / 21	A2.7 Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 22 / 22	A2.8 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 23 / 23	A2.9 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 24 / 24	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 25 / 25	A4 Etat des provisions	X	
p. 26 / 26	A5 Etalement des provisions	X	
p. 27 / 27	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 28 / 28	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.21 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.22 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
p. 29 / 29	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 30 / 30	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
p. 31 / 31	A10.1 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
	A10.2 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p. 32 / 32	A10.3 Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 Etat des travaux en régie		X
	A12 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subventions globale		X
	B Engagements hors bilan		
p. 33 / 33	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 34 / 34	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 35 / 35	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 36 / 36	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 37 / 37	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 38 / 38	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 39 / 39	B1.7 Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p. 40 / 40	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 41 / 41	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 42 / 42	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 43 / 44	C1.1 Etat du personnel	X	
p. 45 / 45	C1.2 Actions de formations des élus	X	

SOMMAIRE

p. 46 / 46	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 47 / 47	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 48 / 48	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 49 / 49	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 50 / 50	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 51 / 51	C3.5 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p. 52 / 52	C3.6 Identification des flux croisés	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 53 / 53	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 54 / 54	D2 Signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE (1)**

- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
 - avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à l'article est la suivante :

Sans objet

- En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

I - Les provisions sont :(3)

semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 544 232.42	G	4 051 205.06
	Section d'investissement	B	2 170 114.58	H	1 119 300.75
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C	<i>(si déficit)</i>	I	3 359 887.05 <i>(si excédent)</i>
	Report en section d'investissement (001)	D	<i>(si déficit)</i>	J	2 328 834.62 <i>(si excédent)</i>
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			5 714 347.00 <i>=A+B+C+D</i>		10 859 227.48 <i>=G+H+I+J</i>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1		<i>=E+F</i>		<i>=K+L</i>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		<i>=A+C+E</i> 3 544 232.42		<i>=G+I+K</i> 7 411 092.11
	Section d'investissement		<i>=B+D+F</i> 2 170 114.58		<i>=H+J+L</i> 3 448 135.37
	TOTAL CUMULE		<i>=A+B+C+D+E+F</i> 5 714 347.00		<i>=G+H+I+J+K+L</i> 10 859 227.48

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Titre	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BPPDM/ RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	7 000.00	22 342.30			-15 342.30
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	2 710 000.00	2 578 130.96			131 869.04
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 037.70	1 161 643.41			2 394.29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000.00	13 380.01			9 619.99
Total des recettes de gestion courante		3 904 037.70	3 775 496.68			128 541.02
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 904 037.70	3 775 496.68			128 541.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	275 708.38	275 708.38			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		275 708.38	275 708.38			
TOTAL		4 179 746.08	4 051 205.06			128 541.02
Pour information		(3) 0.00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040= DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Credits ouverts (BPEDMERAR N-3)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 100 496.58			1 100 496.58
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	1 100 496.58			1 100 496.58
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	268 198.93	268 264.33		-65.40
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (8)				
138	Subventions d'investissement				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
024	Produits de cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	268 198.93	268 264.33		-65.40
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 368 695.51	268 264.33		1 100 431.18
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)	851 036.42	851 036.42		
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 276 424.69	851 036.42		
	TOTAL	2 645 120.20	1 119 300.75		1 100 431.18
	Pour information	(3) 0.00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 861 384.02		1 861 384.02
012	Charges de personnel et frais assimilés	697 098.18		697 098.18
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	86 845.29		86 845.29
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar (4)			
66	CHARGES FINANCIÈRES	47 868.51		47 868.51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		851 036.42	851 036.42
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		2 693 196.00	851 036.42	3 544 232.42

Pour information				0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		275 708.38	275 708.38
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées	80 000.00		80 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	912 971.96		912 971.96
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	476 045.97		476 045.97
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
Dépenses d'Investissement - Total		1 894 406.20	275 708.38	2 170 114.58

Pour information				0.00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	22 342.30		22 342.30
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	2 578 130.96		2 578 130.96
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 161 643.41		1 161 643.41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 380.01		13 380.01
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		275 708.38	275 708.38
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 775 496.68	275 708.38	4 051 205.06

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement Reporté de N-1			

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	268 264.33		268 264.33
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		851 036.42	851 036.42
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
	Recettes d'Investissement - Total	268 264.33	851 036.42	1 119 300.75

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1			

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						AI
Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni					
6011	Matières premières et fournitures autres que t					
6015	Terrains à aménager					
602	Achats stockés - Autres approvisionnements					
6021	Matières consommables					
60221	Combustibles et carburants					
60222	Produits d'entretien					
60224	Fournitures administratives					
60228	Autres fournitures consommables					
6023	Alimentation					
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem					
604	Achats d'études, prestations de services					
6041	Achats d'études					
6042	Achats des prestations de services					
6045	Achats d'études, prestations de services (terr					
605	Achat de matériel, équipements et travaux					
606	Achats non stockés de matières et fournitures	15 600.00	6 226.78			9 373.22
60611	Eau et assainissement					
60612	Energie - Electricité	2 600.00	1 366.02			1 233.98
60618	Autres fournitures					
60622	Carburants	3 000.00	150.00			2 850.00
60623	Alimentation	1 500.00	1 058.69			441.31
60624	Produits de traitement					
60628	Autres fournitures non stockées					
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement					
60631	Fournitures d'entretien	500.00	244.09			255.91
60632	Fournitures de petit équipement	4 000.00	314.32			3 685.68
6064	Fournitures administratives	4 000.00	3 093.66			906.34
6068	Autres matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
6078	Autres marchandises					
61	SERVICES EXTERIEURS	2 528 070.26	1 664 572.33			863 497.93
611	Contrats de prestations de services	2 404 370.26	1 532 386.23			871 984.03
6132	Locations immobilières	60 000.00	90 583.94			-30 583.94
6135	Locations mobilières					
614	Charges locatives et de copropriété	16 000.00	13 784.09			2 215.91
61522	Bâtiments					
61551	Matériel roulant	1 500.00				1 500.00
61558	Autres biens mobiliers					
6156	Maintenance	21 000.00	12 579.16			8 420.84
6161	Multirisques	5 500.00	4 511.79			988.21
617	Etudes et recherches					
6182	Documentation générale et technique	3 700.00	2 626.79			1 073.21
6184	Versements à des organismes de formation	12 000.00	6 708.33			5 291.67
6185	Frais de colloques et séminaires	4 000.00	1 392.00			2 608.00
6188	Autres frais divers					
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 000.00				50 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					
6226	Honoraires	50 000.00				50 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ Art. (I)	Libellé (I)	Crédits ouverts (BP-EDM) RAR-N-I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg-rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
623	Publicité, publications, relations publiques	13 000.00	5 542.80			7 457.20
6231	Annonces et insertions	5 000.00	3 564.00			1 436.00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000.00	1 978.80			6 021.20
6236	Catalogues et imprimés					
6237	Publications					
6238	Divers					
625	Déplacements, missions et réceptions	13 000.00	7 278.07			5 721.93
6251	Voyages et déplacements	8 000.00	4 735.57			3 264.43
6256	Missions	5 000.00	2 542.50			2 457.50
626	Frais postaux et frais de télécommunications	23 750.00	19 311.18			4 438.82
6261	Frais d'affranchissement	250.00	118.80			131.20
6262	Frais de télécommunications	23 500.00	19 192.38			4 307.62
627	Services bancaires et assimilés	500.00	99.82			400.18
628	Divers	212 012.35	158 353.04			53 659.31
6281	Concours divers (cotisations...)	22 084.00	13 620.00			8 464.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000.00	9 950.17			2 049.83
6284	Redevances pour services rendus					
62871	A la collectivité de rattachement					
62878	A d'autres organismes	177 928.35	134 782.87			43 145.48
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
63512	Taxes foncières					
63513	Autres impôts locaux					
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					
6358	Autres droits					
621	Personnel extérieur au service					
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta					
6218	Autre personnel extérieur					
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	5 446.36	5 239.00			207.36
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	311.53	307.00			4.53
6336	Cotisations au centre national et aux centres	5 134.83	4 932.00			202.83
64	CHARGES DE PERSONNEL	748 508.88	691 859.18			56 649.70
6411	Personnel titulaire					
64111	Rémunération principale	227 033.97	188 477.17			38 556.80
6413	Personnel non titulaire					
64131	Rémunération	333 391.35	319 791.41			13 599.94
6451	Cotisations à l'URSSAF.	103 570.38	101 755.00			1 815.38
6453	Cotisations aux caisses de retraite	53 113.46	52 284.93			828.53
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	13 142.53	12 463.00			679.53
6455	Cotisations pour assurance du personnel	312.30	310.10			2.20
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	323.23				323.23
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.					
6475	Médecine du travail, pharmacie	258.75				258.75
6488	Autres charges	17 362.91	16 777.57			585.34
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes					
73942	Reversements sur taxe de versement mobilité					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 600.00	86 845.29			73 754.71
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 500.00				1 500.00
65735	Groupement collect. et collect. statut particu					
657358	Autres groupements	100 000.00	27 781.31			72 218.69
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	59 000.00	59 000.00			
65888	Autres	100.00	63.98			36.02

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES					A1
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 770 487.85	2 645 327.49		1 125 160.36
66	CHARGES FINANCIERES (b)	47 868.51	47 868.51		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	47 868.51	47 868.51		
66112	Intérêts, rattachement des ICNE				
661131	Aux communes membres du GFP				
661138	A d'autres tiers				
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré				
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ				
6618	Intérêts des autres dettes				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	3 500.00			3 500.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	3 500.00			3 500.00
6712	Amendes fiscales et pénales				
6745	Subventions aux personnes de droit privé				
678	Autres charges exceptionnelles				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio				
022	Depenses imprévues (e)				
TOTAL DES DEPENSES REBILTES = a+b+c+d+e		3 821 856.36	2 693 196.00		1 128 660.36
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio	851 036.42	851 036.42		
777	Quote-part des subventions d'investissement tr				
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST		1 276 424.69	851 036.42		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 098 281.05	3 544 232.42		1 128 660.36

Pour Information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.
(5) dont 675 et 676.
(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR+N-D)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	7 000.00	22 342.30			-15 342.30
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv.					
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu					
64	CHARGES DE PERSONNEL	7 000.00	22 342.30			-15 342.30
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		7 034.00			-7 034.00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	2 000.00	9 135.50			-7 135.50
6479	Remboursement sur autres charges sociales	5 000.00	6 172.80			-1 172.80
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV.					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
73	IMPÔTS ET TAXES	2 710 000.00	2 578 130.96			131 869.04
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
7342	Versement mobilité	2 710 000.00	2 578 130.96			131 869.04
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 037.70	1 161 643.41			2 394.29
74718	Autres					
7472	Régions	500 000.00	500 000.00			
7473	Départements	20 000.00	20 000.00			
74758	Autres groupements	389 747.55	389 747.55			
7478	Autres organismes	229 290.15	236 670.15			-7 380.00
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. mobilit	20 000.00	15 225.71			4 774.29
7488	Autres attributions et participations	5 000.00				5 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000.00	13 380.01			9 619.99
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante	23 000.00	13 380.01			9 619.99
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) (70+73+74+75+013)	3 904 037.70	3 775 496.68			128 541.02
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7711	Dédits et pénalités perçus					
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
7788	Produits exceptionnels divers					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = arbr et d	3 904 037.70	3 775 496.68			128 541.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	275 708.38	275 708.38			
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr.	275 708.38	275 708.38			
79	TRANFERTS DE CHARGES					
796	Transferts de charges financières					
797	Transferts de charges exceptionnelles					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM) RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	275 708.38	275 708.38			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 179 746.08	4 051 205.06			128 541.02

Pour Information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DF 040

(4) dont 776.

(5) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / Art. (L)	Libellé (L)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et en cours				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic				
204	Subventions d'équipement versées	160 000.00	80 000.00		80 000.00
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	80 000.00	80 000.00		
2041482	Bâtiments et installations	80 000.00			80 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 307 977.58	912 971.96		395 005.62
2135	Installations générales, agencements, aménagement				
21538	Autres réseaux				
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 208 086.81	863 262.23		344 824.58
21735	Installations générales, agencements, aménagement				
217533	Réseaux câblés				
2181	Installations générales, agencements et aménagement	10 000.00			10 000.00
2182	Matériel de transport	40 000.00	39 594.93		405.07
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	39 890.77	10 114.80		29 775.97
2184	Mobilier	10 000.00			10 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	476 045.97	476 045.97		
2313	Constructions				
2315	Installations, matériel et outillage technique	476 045.97	476 045.97		
	Total des dépenses d'équipement	1 944 023.55	1 469 017.93		475 005.62
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	F.C.T.V.A.				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311	Etat et établissements nationaux				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
13911	Etat et établissements nationaux				
13917	Budgets communautaires et fonds structurels				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27		
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA				
266	Autres formes de participation				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
275	Dépôts et cautionnements versés				
020	Depenses imprévues				
	Total des dépenses financières	425 388.27	425 388.27		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	275 708.38	275 708.38		
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82		
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
28158	Autres				
28181	Installations générales, agencements et aménagement				
041	Opérations patrimoniales (7)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	275 708.38	275 708.38		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 645 120.20	2 170 114.58		475 005.62

Pour Information
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) CF Définition du chapitre d'opération d'ordre DI 040 = RI 042
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) dont 192 ;
(7) CF Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

III - VOTE DU BUDGET		III			
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2			
Chap/ Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR+N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 100 496.58			1 100 496.58
1311	Etat et établissements nationaux	135 000.00			135 000.00
1317	Budget communautaire et fonds structurels	965 496.58			965 496.58
1321	Etat et établissements nationaux				
1323	Départements				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
1641	Emprunts en euros				
	Total des recettes d'équipement	1 100 496.58			1 100 496.58
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	268 198.93	268 264.33		-65.40
10222	F.C.T.V.A.	268 198.93	268 264.33		-65.40
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
	Total des recettes financières	268 198.93	268 264.33		-65.40
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 368 695.51	268 264.33		1 100 431.18
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)	851 036.42	851 036.42		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
2184	Mobilier				
28158	Autres	827 498.97	827 498.97		
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 886.22	17 886.22		
28184	Mobilier	4 400.35	4 400.35		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique				
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	851 036.42	851 036.42		
041	Opérations patrimoniales (5)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 276 424.69	851 036.42		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 645 120.20	1 119 300.75		1 100 431.18

Pour Information

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre R1 040 = DF 042

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DT 041 = R1 041

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/N	Montant des engagements	Montant des remboursements		Encours restant du au 31/12/N
				intérêts	Remboursement du tirage	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Circulaire N° NOR/INT/89/00071/C du 22/2/1989

Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maître de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).
Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels
(les intérêts sont comptabilisés au compte 6618).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

N°	Nature Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat	Organisme Prêteur ou Chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux Finex (4)	Taux initial		Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anté- rieur partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
									Niveau de taux (5)	Taux actuel (5)				
	- Emprunts auprès d'établissements de crédit													
	USR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950	A	C	N	A-1
	52053EUR/021377001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1,380	1,380	T	C	O	A-1
	TOTAL					6 380 824,00								
	TOTAL GENERAL					6 380 824,00								

Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

Nominal : montant emprunté à l'origine.

Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...);

Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											LCNE de l'exercice	
	Couvertures O/N (10)	Montant couvert	Causés d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice		Intérêts perçus (6-cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)			
- Emprunts auprès d'établissements de crédit													
SAISR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00		2 327 999.98	7.00	F		0.950	258 666.67	24 573.33		16 617.21	
DN520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00		1 583 855.20	9.50	F		1.380	166 721.60	23 295.18		1 861.46	
TOTAL		0.00		3 911 855.18					425 388.27	47 868.51		18 478.67	
TOTAL GENERAL		0.00		3 911 855.18					425 388.27	47 868.51		18 478.67	

S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserve, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Prêts rattachés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'instruments (4)	Durée du contrat	Dates des périodes concernées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (dépassé en cas échéant) (11)	1/2 part-type de taux selon le capital restant dû
Total												0.00		

TOTAL GENERAL

Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture. Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat. Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

Montant, index ou formule

Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros	2 - Indices initiation française ou zone Euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart indices zone Euro	4 - Indices hors zone euro et écart indices dont un est un indice hors zone Euro	5 - Ecart indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	2 100.00 3 911 855.18	0	0	0	0	
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.		0	0	0	0	
C - Option d'échange (swaption)		0	0	0	0	
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.		0	0	0	0	
E - Multiplicateur jusqu'à 5		0	0	0	0	
F - Autres types de structure						0

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 30/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (S)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
 Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Référence de l'emprunt couvert (1)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (5)	Index					Niveau de taux

Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.

A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

Catégorie d'emprunt. Exemple A+1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur ou chef de file	Date restante		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement (6)		Capital restant au 31/12/N	ICNE de l'exercice				
				Contrat mensuel	Contrat annuel	Contractual		Actuel		Contractual	Contractual	Contractual	Contractual		Contractual	Contractual	Contractual	Contractual	Contractual
						FVC (3)	Index (4)	Taux FVC (5)	Index (4)										
	//	//																	
	//	//																	
	//	//	NEANT																
	//	//																	
	//	//																	
TOTAL GENERAL																			

Inscrire les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

Taux à la date de renégociation

Indiquer : F : Fixe; V : Variable ; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

Nominal à la date de renégociation.

Faire figurer 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; S : Semestrielle ; X : Autres.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
Dette provenant d'émissions obligataires					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	//

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/1N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	275 708.38	275 708.38
139	Subventions d'investissement à transférer au c	275 708.38	275 708.38
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	701 096.65			701 096.65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Ressources propres externes (a)	268 198.93	268 264.33
1022	Fonds d'investissement	268 198.93	268 264.33
10222	F.C.T.V.A.	268 198.93	268 264.33
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	1 276 424.69	851 036.42
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	851 036.42	851 036.42
28158	Autres	827 498.97	827 498.97
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 886.22	17 886.22
28184	Mobilier	4 400.35	4 400.35
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres	1 119 300.75		2 328 834.62		3 448 135.37

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II 701 096.65
Ressources propres disponibles	IV 3 448 135.37
Solde	V = IV-II (3) 2 747 038.72

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (i)	Montant amorti au titre des exercices précédents (ii)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6612) (iii)	Solde (1)
	NEANT	0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article R 2313-3 du CGCT)	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Divers				
09/01/2023	CENTRALE PASS PASS	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0.00

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

IV

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Dette résiduelle (amorties)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités de l'exercice en (8)	
								taux (3)	taux (4)	(5) taux actuariel	taux (4)	Niveau de taux			en (8)	intérêts en capital
		NEANT														
TOTAL GENERAL																

indiquer C pour amortissement constant annuel, F pour amortissement annuel progressif, P pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
indiquer la périodicité des remboursements: A : annuel, M : mensuel, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre
Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
aux annuel, tous frais compris
aux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.
Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compréhensif à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 775 496.68

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
---	---------------

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/07/N.

2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annulé reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	B1.7

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article
L2313-1 du CGCT)**

Nom des Bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
TOTAL GENERAL	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des GP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des GP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (3)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs
ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MT: Médico technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Références à un indice brut (indiquer le niveau de Fonction brute) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-4-° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-4-1 : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins de la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 58 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois fonctionnels

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD), ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A" ; Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chiffrage conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L 2123-12 et L 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CRES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREEES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Category d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
RECETTES	4 973 954.82	1 119 300.75		3 854 654.07
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	7 539 633.13	4 051 205.06		3 488 428.07

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES**(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	4 973 954.82	1 119 300.75		3 854 654.07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	7 539 633.13	4 051 205.06		3 488 428.07
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 513 587.95	5 170 505.81		7 343 082.14

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalizations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalizations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupement à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	<input type="text" value="57"/>
Nombre de membres présents	<input type="text" value="34"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="34"/>
VOTES :	
Contre	<input type="text" value="0"/>
Abstentions	<input type="text" value="2"/>
Pour	<input type="text" value="32"/>
Date de convocation :	<input type="text" value="10/06/2024"/>

Présenté par Le PRESIDENT,

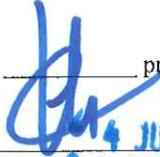
A LILLE, le 19 JUIN 2024
Le PRESIDENT,

Délibéré par réuni en session Extra-ordinaire

A LILLE, le 19 JUIN 2024
Les membres du ,


CHRISTOPHE COULON
 PRESIDENT
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 1 JUIN 2024 et de la publication le 24 JUIN 2024A LILLE, le 24 JUIN 2024


CHRISTOPHE COULON
 PRESIDENT
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES

Handwritten notes in the top left corner, including the word "Christ" and other illegible scribbles.

18 JUN 2024

18 JUN 2024

CHRISTOPHER COULON
PRESIDENT
- THE NEXT GREAT WAYS BEYOND THE MOUNTAINS

18 JUN 2024

CHRISTOPHER COULON
PRESIDENT
- THE NEXT GREAT WAYS BEYOND THE MOUNTAINS

18 JUN 2024